



Parent syndrome diogene

Par **Malo5003**, le 18/04/2024 à 23:37

Bonjour,

Premièrement je m'excuse si les catégories ne sont pas les bonnes mais je ne m'y connaît pas du tout en droit.

Je vous explique ma situation, j'ai 21 ans mes parents se sont séparés il y a 10 ans, depuis mon père a gardé la maison familiale et je vis chez ma mere de plus cela va faire 1 ans que j'ai coupé les liens avec ce dernier.

La raison de cette distanciation a plusieurs causes dont (je sousponne très fortement) un syndrome de diogene.

La maison n'est pas entretenue et très en bazar de plus il semble ne pas bien gérer ses dépenses (par exemple achats de plusieurs voitures pour les réparer qui finissent par s'entasser dans l'entrée).

Je ne sais pas du tout quoi faire sachant que cette situation va inévitablement mal se finir si personne n'agit.

Cordialement

Par **Cousinnestor**, le 19/04/2024 à 09:20

Hello !

Quels liens officiels (pacs, mariage..) unissaient ou unissent encore vos parents ?

Qui est réellement propriétaire de la maison occupée par votre père ?

A+

Par **Visiteur**, le 19/04/2024 à 09:28

Bonjour,

Vous pouvez vous adresser à la mairie de résidence de votre père pour signaler l'éventuelle insalubrité. Mais tant qu'il est en possession de ses capacités cognitives, et qu'il n'y a pas de plainte du voisinage pour nuisances, il fait ce qu'il veut chez lui.

Après si votre mère a une part de propriété de cette maison, elle peut lui demander une indemnité d'occupation. Mais il faut le vérifier, et elle peut aussi ne rien demander.

Par **Malo5003**, le **19/04/2024** à **11:05**

Alors mes parents étaient pacsés il me semble mais il sont séparés maintenant. La maison appartenait aux deux mais maintenant elle n'est que à lui.

En fait je voudrais "le forcer" à engager une agence de nettoyage vendre ou louer la maison et se prendre un plus petit logement ou il sera forcément mieux.

De plus il ne verse aucune pension alimentaire rien du tout alors qu'il fait des achats inutiles. J'ai peur qu'un jour je me retrouve tout seul avec une maison insalubre ou qu'un accident arrive.

De plus je pense que la maison a une bonne valeur car elle se trouve à la côte.

Par **Cousinnestor**, le **19/04/2024** à **11:29**

(suite)

Si vos parents ne sont plus pacsés, si votre père n'a pas été contraint par la justice à verser une pension* à votre mère et s'il est unique propriétaire de la maison qu'il habite, alors votre mère n'est pas concernée par les conditions de vie de votre père.

* ceci n'a aucun rapport avec les achats de votre père (même ceux que vous trouvez inutiles).

Vous ne pouvez envisager de "forcer", dans certaines limites, directement ou indirectement, la situation de votre père que si vous lancez motivez et obtenez une mesure de protection juridique le concernant.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155>

A+